

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2006

EPREUVE D - PARTIE II

Cette épreuve contient :

- * Lettre du client suivie de cinq (5) questions 2006/DII/f/1 - 5
- * Annexe : Calendrier pour 2005 et 2006 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces 2006/DII/f/6 - 7

40% des points constituant la note pour l' épreuve D sont consacrés à la partie I et 60% à la partie II.

Good NV

Mars 2006

Madame, Monsieur le mandataire,

Je souhaite vous demander conseil au sujet d'un certain nombre de questions exposées ci-dessous.

Nous sommes une entreprise néerlandaise spécialisée dans les matériaux de construction et possédons des laboratoires et des usines de fabrication en différents endroits en Europe. Nous fabriquons et vendons des panneaux solaires thermiques.

Nos panneaux se composent de deux plaques de plastique superposées parallèlement l'une à l'autre et maintenues à distance l'une de l'autre au moyen de nombreuses cloisons droites parallèles. Ces cloisons sont perpendiculaires aux plaques et forment des conduits entre ces dernières. Aux deux extrémités du panneau, ces conduits communiquent avec deux conduits transversaux : l'un alimente en eau le panneau, l'autre sert à l'évacuation de cette eau. Les rayons solaires chauffent l'eau qui circule à travers le panneau. De tels panneaux sont bien connus.

Nous avons découvert qu'en remplaçant les cloisons droites classiques par des cloisons ondulées, nous augmentions l'efficacité thermique du panneau. Le 1^{er} octobre 2003, nous avons déposé une demande de brevet national F1 en France, revendiquant des panneaux solaires munis de cloisons ondulées et mentionnant, à titre d'exemple, un panneau test d'un mètre de longueur, comportant des cloisons ayant dix-sept ondulations par mètre. Nous avons également décrit et revendiqué un procédé d'extrusion par lequel le panneau est produit en extrudant du plastique fondu avec une buse extrudeuse vibrante.

Nous avons ensuite établi que en ce qui concerne les cloisons le nombre d'ondulations était extrêmement important. Dans notre laboratoire allemand, nous avons constaté, non sans étonnement, que pour obtenir de meilleurs résultats le nombre d'ondulations doit être compris entre cinq et seize ondulations par mètre de longueur. Le 15 mars 2004, nous avons déposé un modèle d'utilité allemand, D1. Il décrit et revendique des panneaux ayant des cloisons ondulées et la plage améliorée de cinq à seize ondulations par mètre. Les modes de réalisation décrits étaient tous des panneaux tests d'un mètre de longueur. Les revendications n'étaient pas limitées à une taille de panneau en particulier. D1 a été mis à la disposition du public le 15 septembre 2004.

Peu de temps après avoir déposé D1, nous nous sommes rendu compte que nous nous étions trop limités. Selon notre laboratoire italien, les meilleurs résultats étaient obtenus avec des cloisons ayant un nombre d'ondulations allant jusqu'à trente par mètre. Ce qui importe réellement, c'est la taille du panneau. Ainsi le nombre choisi ne doit-il pas être supérieur à seize pour les petits panneaux, c'est-à-dire pour ceux mesurant moins de trois mètres de longueur, et il doit être compris entre quinze et trente pour les grands panneaux, à savoir ceux dont la longueur excède trois mètres. Le 22 septembre 2004, nous avons déposé une troisième demande, IT1, décrivant les différentes plages concernées. Les revendications d'IT1 englobaient à la fois la plage de cinq à seize ondulations par mètre pour les petits panneaux, et la plage de quinze à trente ondulations par mètre pour les grands panneaux. Nous avons inclus des exemples démontrant clairement cette amélioration technique dans les deux plages revendiquées pour l'ensemble des valeurs entières d'ondulations par mètre.

Le 1^{er} octobre 2004, nous avons déposé une demande internationale, PCT1, revendiquant les trois priorités et contenant l'ensemble des informations divulguées dans les demandes établissant la priorité. Tous les inventeurs sont nos employés et ont signé les documents de cession appropriés pour la demande PCT et les priorités concernées. PCT1 comporte les revendications suivantes :

revendication 1 relative aux panneaux solaires avec des cloisons ondulées,

revendication 2 relative aux panneaux solaires avec des cloisons ondulées avec 5-16 ondulations/mètre,

revendication 3 relative aux panneaux solaires avec des cloisons ondulées avec 5-16 ondulations/mètre et une longueur inférieure à 3 mètres,

revendication 4 relative aux panneaux solaires avec des cloisons ondulées avec 15-30 ondulations/mètre et une longueur supérieure à 3 mètres,

revendication 5 relative au procédé d'extrusion.

Le seul document traitant de ce type de panneau solaire dont nous ayons connaissance est un article que nous avons trouvé dans "The proceedings of the 2002 Tokyo Symposium for Solar Panels". Ce colloque s'est tenu en 2002, mais le compte rendu de ce colloque n'a été publié qu'en mai 2004. L'article mentionne l'utilisation de cloisons ondulées pour renforcer mécaniquement les panneaux. Il indique un seul exemple, à savoir un panneau d'une longueur d'un mètre avec des cloisons ayant 20 ondulations par mètre. Aucune autre divulgation n'a, semble-t-il, été faite.

Tout se passait donc bien, jusqu'au moment où nous avons découvert la publication d'une demande de brevet européen EPB, déposée peu après D1 en avril 2004. Cette demande revendique une nouvelle structure pour les plaques d'un panneau solaire superposées parallèlement l'une à l'autre. Or, la description porte sur deux exemples de panneaux solaires munis de cloisons ondulées. Les deux exemples comptent respectivement dix et vingt ondulations par mètre, le premier ayant une longueur de deux mètres, le deuxième de quatre mètres. Aucune explication n'est fournie en ce qui concerne les ondulations. Il s'avère que EPB a été déposée par notre concurrent, M. Bad. Je pense qu'il a reçu les informations de notre responsable de la recherche lui-même, M. Ugly. Ce dernier a subitement quitté notre entreprise il y a deux ans. Après avoir mené une petite enquête, j'ai découvert que M. Bad a présenté un panneau ayant des cloisons ondulées lors d'un salon commercial à la Costa del Sol en Espagne, en octobre 2005. M. Bad offre des panneaux de toutes tailles. Nous n'avons constaté nulle part ailleurs d'autre divulgation des panneaux de M. Bad ou de demandes équivalentes à EPB. Nous sommes entrés immédiatement dans la phase européenne de PCT1 (euro-PCT1) en novembre 2005, et avons désigné DE, FR et IT, afin de couvrir notre marché.

J'ai saisi l'occasion d'une récente réunion pour dire à M. Bad ce que je pensais de son comportement. Il n'a rien reconnu, suggérant qu'il nous serait difficile de prouver quoi que ce soit. Il a dit qu'il était désireux de maintenir nos bonnes relations et qu'il était prêt à retirer les modes de réalisation interférents dans la demande EPB pour les trois pays (DE, FR et IT) désignés dans notre demande.

J'hésite à accepter cette offre, étant donné que nous prévoyons de bonnes ventes en Europe. J'aimerais à présent couvrir d'autres pays européens, notamment en raison du fait que M. Bad a maintenant lancé deux types de panneaux avec cloisons ondulées (l'un comptant dix ondulations par mètre, l'autre vingt ondulations par mètre) au Royaume-Uni et en Belgique.

Nous travaillons encore au lancement de notre produit, sachant que le temps sera bientôt venu d'entrer dans les phases nationales relatives à PCT1 pour d'autres pays en dehors de l'Europe. Comme des investisseurs nous ont fait part de leur intérêt, mais que nous n'attendons pas de décisions avant le mois de juin, je ne tiens pas à supporter inutilement le coût d'un brevet si ces décisions sont finalement négatives.

Les revendications 1 à 5 sont-elles chacune valables dans la demande euro-PCT1 et, dans la négative, pouvons-nous les améliorer ?

Pouvons-nous étendre notre demande euro-PCT1 au Royaume-Uni et à la Belgique ?

Existe-t-il un moyen facile de retarder l'entrée dans la phase nationale relative à PCT1 en dehors de l'Europe, sans payer de surtaxes ?

Pouvons-nous faire cesser la commercialisation de panneaux par M. Bad ?

M. Bad peut-il faire cesser la commercialisation de panneaux par notre société ?

2005

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

**Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 02 juillet 2004, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2005**

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où tous les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouvert ni le samedi, ni le dimanche, pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 2005 sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER	FEVRIER	MARS
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5
2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	6 7 8 9 10 11 12
9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	13 14 15 16 17 18 19
16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	20 21 22 23 24 25 26
23 24 25 26 27 28 29	27 28	27 28 29 30 31
30 31		
AVRIL	MAI	JUIN
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4
3 4 5 6 7 8 9	8 9 10 11 12 13 14	5 6 7 8 9 10 11
10 11 12 13 14 15 16	15 16 17 18 19 20 21	12 13 14 15 16 17 18
17 18 19 20 21 22 23	22 23 24 25 26 27 28	19 20 21 22 23 24 25
24 25 26 27 28 29 30	29 30 31	26 27 28 29 30
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3
3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13	4 5 6 7 8 9 10
10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20	11 12 13 14 15 16 17
17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27	18 19 20 21 22 23 24
24 25 26 27 28 29 30	28 29 30 31	25 26 27 28 29 30
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1	1 2 3 4 5	1 2 3
2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	4 5 6 7 8 9 10
9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	11 12 13 14 15 16 17
16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	18 19 20 21 22 23 24
23 24 25 26 27 28 29	27 28 29 30	25 26 27 28 29 30 31
30 31		

Tag/Days/Jours 2005		München Munich	Den Haag The Hague	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.05	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	25.03.05	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	28.03.05	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	05.05.05	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	16.05.05	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	26.05.05	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.05	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.05	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.05	x		
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.05	x	x	x

2006

COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS

Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 14 octobre 2005, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2006

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où tous les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouvert ni le samedi, ni le dimanche, pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 2006 sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER							FEVRIER							MARS							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4				1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11	
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18	
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25	
29	30	31					26	27	28					26	27	28	29	30	31		
AVRIL							MAI							JUIN							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1		1	2	3	4	5	6		1	2	3				
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
30																					
JUILLET							AOUT							SEPTEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1		1	2	3	4	5			1	2					
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	
30	31													31							
OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4	1	2					
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	
22	23	24	25	26	27	28	29	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	
29	30	31					26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	

Tage/Days/Jours 2006	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.06	x	
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	14.04.06	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	17.04.06	x	x
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.06	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête Nationale	05.05.06		x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	25.05.06	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	05.06.06	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	15.06.06	x	
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.06	x	
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.06	x	x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.06	x	
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.06	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.06	x	x